

Séjour de randonnées en AVEYRON 2024 Avec Yves.

www.randoleiesclops.fr



Séjour du Dimanche 08 Septembre au Dimanche 15 Septembre 2024

Réservé aux adhérents de l'Association titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024

Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la FFRP N°: IM 075 100 382Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33, 33/34 quai De Dion BoutonCS70001

92814 Puteaux Tél.: 09 72 72 01 19 ffrandonnee@grassavoye.com Contrat n°: 41789295M / 0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 - Contrat. Nº 4000716162 / 0

Animateur du séjour : Yves BARBIERI – 105 Chemin de DEYRAS – 07440 CHAMPIS 06 59 51 50 24 – mail : yves.barbieri@bbox.fr

PROGRAMME

- Transports et déplacements : Déplacement en voitures particulières.
- Hébergement : VVF « Le Sud AVEYRON BRUSQUE » Domaine de SERAS 12360 BRUSQUE. 05 65 49 50 66.
- Organisation : Séjour en pension complète avec pique-nique midi (sauf journée avec repas au restaurant),
 chambre de 2 personnes.
- Détail du séjour : du jour d'arrivée au jour de départ avec :

Type de séjour : Séjour de randonnées en étoile encadrées par 2 accompagnateurs de montagne brevetés.

Programme des randonnées : Randonnées avec 2 niveaux de difficulté.

4 randonnées accompagnées par accompagnateurs, **1** randonnée avec repas commun au restaurant accompagnée par YVES et **1** journée libre.

Ce programme peut varier en fonction des conditions météo ou autres impératifs!

BUDGET du SEJOUR

Ce prix comprend		
554 €	Hébergement en pension complète chambre de 2 personnes.	
6€	Frais de fonctionnement Immatriculation Tourisme	
60 €	Frais de déplacement en covoiturage à régler au chauffeur.	

Ce prix ne comprend pas			
Sans objet	Les assurances facultatives		
21 €	Les suppléments de chambres individuelles		
-	Les boissons, dépenses personnelles et tout ce qui n'est pas indiqué comme COMPRIS!		

INSCRIPTION

Nombre de participants : Minimum 25 Maximum 33

En cas d'un nombre insuffisant de participants, le séjour est purement annulé!

Les inscriptions se feront à compter du 15 Octobre 2023. Les bulletins d'inscription doivent être envoyés dûment remplis et accompagnés du paiement de réservation. L'inscription sera matérialisée par le paiement avec PAYASSO ou le dépôt du chèque de réservation de 160 € à l'ordre de :

« LEI ESCLOPS Saint-Pérollais » avant le 15/12/2023. Si envoi par courrier postal, le cachet de la poste fera foi.

L'inscription sera définitive après renvoi des bulletins signés à :

Mr Yves BARBIERI – 105 Chemin de DEYRAS – 07449 CHAMPIS 06 59 51 50 24 – mail : yves.barbieri@bbox.fr

ECHEANCIER

160 €	à l'inscription	Versement (Inscription + agrément tourisme compris)
200 €	15 / 05 / 2024	Second versement.
200 €	15 / 07 / 2024	Solde

Le remboursement de l'acompte n'est pas accordé, sauf si l'adhérent qui annule peut-être remplacé par une personne inscrite sur une éventuelle liste d'attente et qu'aucune prestation nominative ne reste due (hébergeur, vol, billets transport...). Si annulation selon les conditions ci-dessus, les primes d'assurances souscrites et la contribution immatriculation tourisme seront systématiquement dues.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site du Club : ww.randolesclops.fr / séjour / conditions générales de vente / assurance